

## Partie 0. Résumé (FDR)

### 1.1 Brève description (RSIS)

L'ensemble du site présente une mosaïque d'habitats importante regroupant des milieux humides (marais, cours d'eau, polder, ...) et d'autres plus secs (coteaux). Les zones humides du territoire se concentrent principalement le long du lit majeur de la Risle, affluent de la Seine en rive Sud, et sur le marais Vernier. On y distingue de nombreuses roselières, prairies humides, dont certaines sur sols tourbeux, vasières (bords de Seine), marais alcalins et également des zones de tourbière. Sur le site, le marais Vernier, méandre mort d'un des trois plus grands fleuves de France, la Seine, s'étend sur 4500 ha, et accueille le plus important gisement de tourbe de France avec plus de 2000 ha d'un seul tenant et une profondeur pouvant atteindre plus de 8m, ainsi que le seul étang naturel de Haute-Normandie : la Grand'Mare (BOISSEL C. & DURAND L., 2008 ; LECOMTE, LENEVEU, 1986 ; ROZANSKA F., 2011 ; Muséum National d'Histoire Naturelle, [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr), le 7.10.2014 ; Conservatoire du littoral, [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr), le 7.10.2014). La proximité de l'estuaire et la taille de ce site en font ainsi l'une des plus vastes zones humides de la Vallée de Seine. Fortement marqué par la présence de l'Homme qui a toujours voulu « dompter » ce milieu sans jamais y parvenir totalement, le marais Vernier présente ainsi des paysages résultant d'une « co-construction Homme-Nature » responsable de l'intérêt culturel considérable du site et de la présence d'un patrimoine bâti et architectural de grande valeur (LECOMTE T., 2008).

De même, la Risle, en tant que rivière côtière, constitue une zone de transition entre des eaux salées en aval (estuaire), et des eaux douces en amont, favorable à la mise en place d'habitats intertidaux de première importance pour la faune piscicole. En tant que zone de transition au niveau de son cours et la présence de zones humides au niveau de sa vallée, la Risle maritime présente ainsi un intérêt fort pour l'accueil de population en migration ou la reproduction de certaines espèces (BIOTOPE, 2006). Cette zone présente également quelques zones tourbeuses et paratourbeuses importantes qui ont participé à son classement en tant que Site d'Intérêt Communautaire (LAUTIER T. & MEURISSE D., 2003).

L'ensemble du site accueille également une grande quantité de plans d'eau pour la plupart artificiels utilisés comme mares à gabion. Parmi ceux-ci, on distingue également le site des Etangs de Pont-Audemer, Espace Naturel Sensible de 100 ha, dont 80ha en eau, issus d'exploitations anciennes de carrières liées à la construction de l'Autoroute A13 (LEROND M., 2003).

### 4.4.4. Régime hydrologique (RSIS)

L'hydrologie des zones humides du site est essentiellement conditionnée par le climat. Alimentées principalement par la pluviométrie, les hautes eaux correspondent aux périodes les plus humides. Le tarissement progressif (baisse du niveau de la nappe superficielle) se produit à partir de la fin du printemps, quand le bilan hydrique devient négatif. La vallée de la Risle et le marais Vernier bénéficient toutefois d'apports continus de la nappe de la Craie, principal acquifère de la région qui alimente la nappe alluviale profonde et les zones humides au travers de nombreuses sources de débordements situées en pied de coteaux.

Le régime hydrologique du site est fortement influencé par des aménagements anthropiques.

Le marais Vernier et la vallée de la Risle sont parcourus par un important réseau de drainage. Ces réseaux drainent la nappe superficielle les eaux issus des sources vers la Seine et la Risle. Les exutoires de ces réseaux sont pour la plupart équipés de clapets à marées qui empêchent les remontées d'eau saumâtre. Dans le marais vernier tourbeux, les niveaux d'eau sont contrôlés par un ouvrage de régulation. Un clapet empêche également les intrusions d'eau de Seine.

L'endiguement de la Seine a partir du XIX<sup>ème</sup> siècle a engendré d'importantes modifications du fonctionnement hydrologique des zones humides. Les inondations par débordements sont rares et les zones humides alluviales sont désormais principalement inondées par la nappe. De même, les aménagements de la Risle maritime (chenalisation) ont limité les échanges entre le cours d'eau et sa plaine alluviale.

Au niveau de la confluence entre la Risle et la Seine, le Blanc Banc constitue un des seuls espaces du site à avoir conservé un fonctionnement typiquement estuarien. Les marées entraînent toutefois une variation des niveaux des nappes par transfert de pression. Cette influence diminue à mesure que l'on s'éloigne de la Seine.

Les échanges souterrains entre les cours d'eau et ses nappes alluviales sont faibles du fait du colmatage important de leur lit. Le creusement du chenal de Seine a également contribué à diminuer les apports souterrains (drainage de la nappe de la Craie et abaissement des nappes superficielles).

### 4.5.1. Services écosystémiques (RSIS)

Au niveau du tourisme, le territoire n'a jamais bénéficié d'une attractivité très forte pour la clientèle touristique. Néanmoins, le patrimoine exceptionnel du site, aussi bien au niveau culturel, naturel, historique et paysager, ainsi que l'évolution de la demande de plus en plus tournée vers un tourisme de « nature » favorisant les activités de découverte du patrimoine local, ont permis de développer l'attractivité et la fréquentation du territoire au fil des années. Les étangs de Pont-Audemer accueillent également un nombre important de visiteurs chaque année. Il s'agit donc d'un facteur important à prendre en considération même si son impact reste pour l'instant réduit à l'échelle du site.

Concernant la pêche, des rempoissonnements sont pratiqués sur le site par les associations de pêche locales au niveau des cours d'eau de la Risle maritime, de la Corbie ainsi que dans les étangs de Pont-Audemer, ces derniers accueillant une importante activité de pêche de loisirs. Ces pratiques ne présentent cependant pas d'impacts négatifs sur les milieux naturels et les caractéristiques écologiques du site.

### 5.2.1 Facteurs (actuels ou probables) touchant défavorablement les caractéristiques écologiques du site (RSIS)

Comme développé précédemment, l'occupation des sols concerne majoritairement l'agriculture et les activités cynégétiques qui représentent donc deux grands facteurs influençant les caractéristiques écologiques du site. Bien que les pratiques agricoles extensives aient été majoritairement conservées sur l'ensemble du site, les activités intensives restent néanmoins défavorables au maintien de certaines caractéristiques écologiques de la zone humide. Les actions de drainage au marais Vernier déjà évoquées au point 13 de la fiche constituent un facteur prépondérant dans les caractéristiques écologiques et paysagères du site contribuant à l'abaissement de la nappe phréatique et un tassement irréversible de la tourbe. Les nombreux conflits d'usage encore présents accentuant d'autant plus ce problème. De plus, la présence d'une agriculture majoritairement intensive sur les plateaux environnant constitue également un facteur de menace non négligeable notamment en matière de pollution.

L'activité cynégétique, quant-à elle, reste l'activité la plus représentée sur l'ensemble du territoire après l'agriculture. Son impact est à contrebalancer entre les pressions liées aux prélèvements d'une part, et le maintien de milieux ouverts et la préservation des milieux humides du territoire d'autre part (la Réserve de Chasse et Faune Sauvage de la Grand'Mare fût la première réserve de protection de l'environnement sur le marais Vernier).

Concernant la problématique des plantations de peupliers, la situation diffère suivant la zone géographique concernée. Tandis qu'au marais Vernier, la surface en peupleraies a bien diminué passant de 11,9 ha en 1973 à 1,37 ha en 2009, elle a connu, à l'inverse, une augmentation considérable au niveau de la Risle maritime en passant de 0 ha en 1973 à 132,5 ha en 2005. C'est pourquoi le Conservatoire du littoral, bien présent sur le secteur, œuvre à freiner cette tendance en abattant notamment, en 2004, la première peupleraie plantée en Risle maritime sur la commune de Foulbec regroupant une trentaine d'hectares (BIOTOPE, 2006 ; BOULARD L., 2013).

En ce qui concerne les lignes utilitaires de services, le site est traversé par de nombreuses lignes à haute tension et très haute tension, l'autoroute A131, ainsi qu'une ligne de pipeline acheminant du pétrole jusqu'aux raffineries de la région parisienne. Au vu des récents événements survenus un peu plus au nord du site (rupture d'un pipeline souterrain aux abords de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine à Saint Vigor d'Ymonville, 76, le 26 mai 2014) il s'agit en effet d'une menace non négligeable dont il faut tenir compte.

De manière générale, la forte présence industrielle dans la région, et particulièrement aux abords du site (Raffinerie de Port-Jérôme, Port du Havre, ...), présente un impact fort notamment sur la pollution de l'air et de l'eau avec des niveaux d'alertes régulièrement dépassés.

Enfin, concernant les autres problèmes de continuités écologiques, le cas des ouvrages hydrauliques situés au niveau de la commune de Pont-Audemer a déjà été présenté dans la description des caractéristiques écologiques du site. La non-fonctionnalité des passes à poissons et la gestion inappropriée de ces ouvrages entraînant la création d'un véritable nœud infranchissable pour la majorité des espèces piscicoles migratrices.

### *Précisions concernant les pratiques cynégétiques sur le marais Vernier et sur la Risle – Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande*

L'activité cynégétique reste l'activité la plus représentée sur l'ensemble du territoire après l'agriculture. La chasse au gabion sur les mares est très pratiquée notamment au cœur du marais Vernier tourbeux et dans l'embouchure de la Risle.

#### Pratiques de gestion des parcelles liées à l'activité cynégétique

L'activité cynégétique, par le biais de la gestion qu'elle nécessite, contribue au maintien de milieux ouverts humides. Avec une gestion adaptée, elle permet aussi l'expression du potentiel faunistique et floristique de ces milieux : c'est le cas notamment de parcelles de chasseurs impliqués dans une démarche de contrats Natura 2000 ou de mise en place d'APPB etc. Cependant, la gestion des parcelles liée à cette activité cynégétique ne va pas encore systématiquement dans le sens des objectifs écologiques recherchés. Les principaux impacts potentiels sur les milieux, lorsque les actions ne sont pas encadrées comme il se doit, concernent le pompage dans les canaux et/ou les forages dans la nappe alluviale pour l'alimentation des mares en fin d'été, les travaux de curage ou l'extension de mare avec des moyens ou à des périodes inadaptées, l'utilisation de produits phytosanitaires, l'introduction d'espèces exogènes voire invasives, ou encore un aménagement des accès ou des abords des gabions inadapté.

Sur le plan hydraulique, l'activité cynégétique implique un apport d'eau (mise en eau des mares pour l'ouverture de la chasse) à la fin de l'été qui correspond à la période de basses eaux pour la zone humide et peut donc entraîner localement un décalage du cycle hydrologique. Les mares de chasse peuvent également être alimentées par la Seine et la Risle maritime via les réseaux de fossés en manœuvrant des ouvrages de type clapets à marée. Cette pratique pose la question des apports d'eau de Seine (aspect qualitatif). Dans le marais Vernier tourbeux, les remontées d'eau de Seine sont désormais interdites par le règlement d'eau, décision issue d'un consensus trouvé en 2001 entre tous les acteurs locaux.

Conscient des efforts déjà produits par les usagers du secteur et notamment le monde de la chasse, mais aussi des marges d'amélioration encore existantes, le PNR BSN renforce son animation auprès des chasseurs et de tous les autres usagers (agriculteurs, particuliers, ASA etc.) confrontés aux mêmes situations. L'animation porte aussi bien sur les obligations réglementaires que sur l'intérêt écologique des parcelles et leur responsabilité à l'échelle de l'Estuaire. Des réunions conjointes avec les services de l'Etat auprès des acteurs du territoire seront organisées sur ces questions parfois complexes. Par ailleurs, le Pnr BSN mène des études sur l'ensemble des aspects hydrauliques afin de quantifier les apports et par là même de quantifier les impacts potentiels des diverses activités, ce qui doit permettre, à terme, de trouver des solutions équilibrées pour tous. Il y a une cohérence à trouver entre la gestion globale des marais et la gestion particulière de chaque mare.

#### L'action de chasse (tir) au sens propre

L'activité se déroule en partie autour d'aires préservées (RCFS, RNN Marais Vernier, ENS...) mais aussi à l'intérieur (RNN Estuaire de la Seine) mais les impacts ne sont pas mesurés à ce jour. Les gestionnaires des aires préservées (RCFS et RNN) auront donc à diagnostiquer et suivre ce phénomène au moins dans le secteur qui les concerne au plus près, afin de trouver si besoin des réponses adaptées (action planifiée dans le plan de gestion 2014-2018 de la RNN du Marais Vernier). Enfin, concernant la chasse au sanglier assez régulière près de la Grand'Mare, elle peut être source de dérangement sur le plan d'eau qui présente un enjeu majeur pour l'accueil des oiseaux d'eau. Des

améliorations sont certainement à rechercher, et les compromis trouvés pour l'organisation des battues au sanglier déjà organisées en cohérence entre la fédération des chasseurs sur la réserve de la Grand'Mare et le Parc naturel régional sur la RNNMV sont un premier pas en ce sens. Une marge de progression existe également concernant l'agrainage, un des facteurs favorisant le maintien d'une forte population de sanglier dans le marais et la tenue d'actions de chasse de régulation dans les espaces protégés. Le Pnr BSN veillera à ce que cette problématique soit traitée dans le comité de vigilance piloté par la DDTM de l'Eure.

Pour répondre aux objectifs de sa charte, le Pnr BSN, en qualité d'animateur Natura 2000, maître d'ouvrage d'un observatoire de l'avifaune, gestionnaire de terrains (RNN, ENS, etc.), et référent technique du site Ramsar, souhaite « tirer vers le haut » l'ensemble des usagers (dont les gestionnaires de milieux naturels font partie) pour améliorer les pratiques liées à leurs activités respectives, en reconnaissant et valorisant les efforts déjà faits par les uns et les autres, et en cherchant une cohérence et un respect de ces pratiques entre elles.

#### *Précisions concernant l'impact de la fréquentation touristique sur le site « Marais Vernier et vallée de la Risle maritime »*

Pour comprendre la situation sur le site, il est important de faire une distinction entre le site candidat (9 560 ha, qui inclut le marais Vernier, la Risle maritime, les étangs de Pont-Audemer) et le site des étangs de Pont-Audemer (100ha).

Les informations concernant l'impact de la fréquentation touristique sur les caractéristiques écologiques du site indiquées dans les pages 69 à 73 sont estimées pour le site dans son ensemble. Néanmoins, les éléments mentionnés page 35 font uniquement référence au site des Etangs de Pont-Audemer. Au sein du site candidat, il s'agit du seul endroit où la question de l'impact de la fréquentation touristique se pose véritablement à l'heure actuelle, en particulier pour les oiseaux d'eau (ensemble du site ouvert au public, voir rapports joints). Le site ne présente pas d'activité de chasse au gabion mais a une vocation de pêche de loisir particulièrement marquée. Les pratiques de tirs aux cormorans effectués par l'Association Agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le cadre d'un arrêté préfectoral sont certainement à revoir en raison de l'impact sur un bon nombre d'espèce d'oiseaux patrimoniaux.

En conclusion, et en dehors de ce cas particulier, le site global « Marais Vernier - Risle maritime » ne peut pas être considéré comme un site touristique majeur mais il s'agira d'un élément à prendre en compte si les projets de développement touristique durable voient le jour.

#### **5.2.5. Plan de gestion (RSIS)**

##### *Révision du document d'Objectifs Natura 2000 du site « Marais Vernier - Risle maritime »*

Le DOCOB du site Natura 2000 « Marais Vernier – Risle maritime » date de 2003. Si des éléments du diagnostic ou des enjeux ont pu évoluer depuis, l'essentiel du document reste représentatif du contexte du site et des objectifs. Dans ces conditions et considérant qu'une révision pourrait entraîner une incompréhension des acteurs locaux, il ne paraît pas nécessaire à la DREAL et au PNR BSN de réviser le DOCOB pour le moment. Cependant, le PNR et la DREAL partagent le constat d'un manque de planification du DOCOB à court et moyen termes, la forme des DOCOB de l'époque ne prévoyant pas un plan d'action détaillé. La DREAL et le PNR ont donc décidé récemment de réaliser un plan d'action à 2 ans qui sera proposé courant 2016 au comité de pilotage Natura 2000. Ce plan d'action intégrera au mieux les objectifs définis par Ramsar.

Pour rappel, l'évaluation de l'état de conservation de la ZPS a été validée récemment et évalue les objectifs des DOCOBs d'un point de vue oiseaux et habitats d'oiseaux. Il y a d'ailleurs des analyses et des conclusions correspondant au périmètre RAMSAR.

(<http://www.hautenormandie.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-de-l-etat-de-conservation-de-la-zps-a2225.html>)

#### *Plan de gestion des étangs de Pont-Audemer*

Le plan de gestion de l'ENS des Etangs de Pont-Audemer n'existe pas encore. Néanmoins depuis le début des années 2000, le site fait l'objet d'un plan de requalification (voir documents joints). Dans ce cadre, le Pnr BSN a été amené à réaliser différents inventaires et diagnostics afin d'orienter les possibilités de gestion et de réaménagement sur le site. Une synthèse de ces différents éléments a par ailleurs été réalisée en 2011 (voir document « Préconisation étangs »).

Actuellement, le site bénéficie d'une volonté politique de mettre en place ce plan de gestion. Néanmoins, les concertations menées montrent une forte réticence de la part des usagers sur le site.

#### *Règlement d'eau au marais Vernier*

Un règlement d'eau existe mais n'est pas satisfaisant pour plusieurs acteurs du fait du manque d'animation de ce règlement (1 réunion en 13 ans) et de la quantité insuffisante d'eau constatée dans le marais au printemps (pour certains secteurs) et en été. Face à ce constat, le PNR BSN mène actuellement une étude pour proposer de nouvelles orientations en 2016 et relancer l'animation de ce règlement. Le Pnr BSN souhaite qu'une large concertation des acteurs soit menée au sein du marais Vernier afin que les modifications apportées au règlement d'eau soient partagées par le plus grand nombre (chasseurs, pêcheurs, écologues, habitant, etc).

A l'origine, l'étude est liée au rétablissement des continuités écologiques (fonctionnalité des dispositifs de franchissements/manœuvres éventuelles des ouvrages), et cela a été l'occasion d'y ajouter un volet proposant des améliorations (suite notamment au suivi des niveaux d'eau : cote de consigne souvent non atteinte + fluctuations importantes liées aux manœuvres de la vanne – vidange notamment)

#### **5.2.6. Plan de restauration (RSIS)**

Les actions de restauration réalisées ou en préparation sont très localisées sur le site. Des actions ont notamment été entreprises sur l'étang de la Grand'Mare (travaux de curage) et au niveau de la restauration de prairie par pâturage extensif. A l'heure actuelle, différentes études sont également en cours :

- Projet de classement de site au titre de la loi paysage
- Restauration hydrologique de la Risle maritime portée par le département de l'Eure
- Restauration des continuités écologiques sur la Risle porté par le SIBVR
- Restauration des continuités écologiques sur le canal Saint-Aubin

Le PnrBSN a également démarré un travail de traduction locale de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur fond de l'ancien méandre faisant jonction entre le coteau et le marais particulièrement lié aux questions d'urbanisme, au projet de territoire intercommunal et au projet de PLUi . Cela se traduit par une cartographie à la parcelle et un rapport. Ce travail doit être partagé fin 2015 avec les élus du secteur, et généralisé sur la vallée de la Risle. Sur le secteur du marais Vernier, ce travail sera repris dans le cadre des documents du site classé.